

Dossier à envoyer à :

Monsieur le Maire
Rue Auguste Le Coent
BP 32
22480 SAINT-NICOLAS DU PELEM
Ou à déposer à l'accueil de la mairie.

Le dossier doit être accompagné d'un courrier de demande de subvention adressé à Monsieur le maire

Dossier de demande de subvention exceptionnelle – 2022

Les dossiers doivent être intégralement complétés.

Association :

Merci d'indiquer, en premier, le nom de l'association en toutes lettres puis si besoin votre sigle usuel

N° de SIRET :

1^{ère} demande

Renouvellement

Toute modification statutaire intervenue dans le courant de l'année civile (changement de dirigeants, d'objet de l'association, de domiciliation du siège social) doit faire l'objet d'une déclaration en préfecture au plus tard trois mois après la tenue de l'assemblée générale qui l'a adoptée. Dans ce cas, joindre la copie de la modification publiée au Journal officiel.

Catégories : *(cocher la bonne case)*

1. Sport

2. Loisirs - vie locale

3. Culture

4. Scolaire- transmission du savoir

5. Patriotique

6. Social-humanitaire

7. Autre (préciser).....

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

	Adhérents		Licenciés	
	Nombre	Montant cotisation	Nombre	Montant Licence
Nombre de licenciés/adhérents pélemois 18 ans et moins				
Nombre de licenciés/adhérents hors commune 18 ans et moins				
Nombre de licenciés pélemois 19 et plus				
Nombre de licenciés domiciliés hors commune 19 et plus				
TOTAL LICENCIES/ADHERENTS		X		X
Nombre de salariés				
Nombre de salariés en équivalent temps plein				

Date de la dernière assemblée générale :

(Merci de joindre à ce dossier le compte rendu de la dernière assemblée générale)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être complétée et signée pour toutes les demandes (première ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e) :
(Nom et Prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association :

N° SIRET :

Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant.

Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics.

Atteste sur l'honneur qu'aucun autre compte bancaire au nom de l'association, autre que ceux précisés sur les documents joints au dossier, n'est ouvert

Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée :

Au compte bancaire de l'association

Au compte postal de l'association

Autre compte (à préciser) :

Fait-le

Signature

A

Vous devez fournir les comptes approuvés de votre association ainsi que son rapport d'activité au plus tard 6 mois après la fin de l'exercice comptable pour lequel la subvention a été attribuée, même si vous ne renouvelez pas votre demande de subvention. Ce dispositif sert à justifier l'utilisation des fonds publics qui vous ont été accordés.

Demande de subvention exceptionnelle

Nature de la demande :

Le public ciblé :

Les objectifs recherchés :

Avez-vous demandé d'autres subventions ? si oui auprès de quels organismes ou collectivités, merci de détailler :

BUDGET PREVISIONNEL RELATIF A LA DEMANDE

Dépenses		Recettes	
Achats : ✓ Alimentation ✓ Produits entretien ✓ Fournitures administratives ✓ Fournitures petit équipement ✓ Carburant ✓ Autres fournitures et marchandises			
Services extérieurs : ✓ Location mobilière et immobilière ✓ Chauffage et électricité ✓ Entretien et réparation ✓ Assurance ✓ Documentation ✓ Autres (à préciser)		Cotisation des adhérents	
Autres services extérieurs ✓ Rémunération d'intermédiaires et honoraires ✓ Déplacements, missions et réceptions ✓ Frais postaux et télécommunications ✓ Frais financiers/bancaires		Subvention mairie Saint-Nicolas du Pélem Autres subventions communales (indiquer les communes) Subvention CCKB	
Impôts et taxes		Subvention conseil départemental	
Charges de personnel : ✓ Rémunérations ✓ Charges sociales ✓ Autres charges sociales de personnel		Subvention conseil régional	
Charges exceptionnelles : ✓ Subventions accordées par l'association (<i>préciser le bénéficiaire</i>) ✓ Divers		Subvention état (<i>dispositif à préciser</i>)	
		Autres subventions (<i>à préciser</i>)	
		Recettes provenant des initiatives	
		Autres recettes (<i>à préciser</i>)	
Résultat exercice n-1 (déficit)		Résultat exercice n-1 (excédent)	
Total dépenses		Total recettes	
✓ Solde caisse au 31/12 :€ ✓ Solde banque ou CCP au 31/12 :€ ✓ Autre solde (à préciser) au 31/12 :€			

Ce modèle de compte de résultat ainsi que celui pour le budget prévisionnel respectent la nomenclature du plan comptable associatif. Si vous disposez déjà d'une comptabilité établie sous cette forme ou sous une forme équivalente, il vous suffit de joindre vos documents en annexe à ce dossier. Ces informations doivent être fournies qu'il s'agisse d'une première demande de subvention ou d'un renouvellement.

L'association sollicite pour l'année 2022 une subvention exceptionnelle d'un montant de : euros.

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

L'ensemble de ces documents doit être fourni, accompagné d'un courrier de demande de subvention exceptionnelle, à l'attention de Monsieur le Maire.

- + Une demande écrite de subvention adressée à Monsieur le Maire,
- + Une copie des statuts,
- + Une copie de la déclaration au Journal Officiel,
- + Le procès-verbal de la dernière assemblée générale des adhérents, qui approuve le projet d'activité pour l'année 2021 et le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'année 2022,
- + Un RIB.
- + Attestation d'assurance
- + Les pièces ci-dessous.

Pour tout renseignement :

Vous pouvez contacter la mairie au 02.96.29.51.27